

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dany Jacques-Larivière

<https://www.cadre21.org/membres/003788b35a2be65ab0e481da>

Date d'obtention : 2023-12-06 17:43:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une approche mise en place dans le but de collaborer entre les différents intervenants (scolaire, service de police et judiciaire) afin d'intervenir adéquatement et de façon cohérente dans ce genre de situation. Il y a un protocole clairement établi qui favorise une intervention similaire et rapide des différents partenaires. Le but de cette méthode est de

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me fournir une façon de faire précise sur la démarche d'intervention à appliquer dans un cas de sexto. Ceci me permettra d'intervenir en confiance et d'être efficace. Ceci permettra aux jeunes et à leur famille d'avoir un sentiment de sécurité face à ce genre de situation dont ils peuvent être victime ou autre. De plus mes interventions seront utiles pour les différents partenaires (policiers, procureur)

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité, la démarche me permettant de ne pas répondre à la place de l'élève et ne JAMAIS consulter le contenu dont il est question dans le contexte de sexto.